

Barta

BULLETIN du S.D.R. n° 24

24 janvier 1949

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes (Marx)
Bulletin du SYNDICAT DEMOCRATIQUE RENAULT – Numéro 24
Adresser fonds et correspondance à Pierre BOIS, 20, Avenue du Général Clavery, 20 – PARIS-16ème

COMPETITION POUR LE TRAVAIL AU RENDEMENT

Dans un tract du 19 Janvier, la C.G.T. met en garde contre M. Lefauchaux qui préparerait un nouveau système de rémunération avec plafond ; il s'agirait d'augmentation de la cadence, de diminution des temps ou autre procédé semblable. Quelles propositions leur ont été faites ? De quel système s'agit-il ?

Le tract ne s'embarrasse pas d'explications. Et la C.G.T. d'opposer à M. Lefauchaux... le même travail au rendement... autrement calculé !

Les tracts du R.P.F. récemment distribués dans l'usine prônent aussi le travail au rendement et son "amélioration"...

Aucun ouvrier, de quelque opinion qu'il soit, n'approuve ces messieurs partisans du travail à la trique. De quoi s'agit-il ?

Il est bien certain que ce système de travail intéresse M. Lefauchaux qui n'a pas caché son intention de faire augmenter le rendement. Si donc M. Lefauchaux parle d'établir un plafond, ce n'est pas un plafond de production, si ce n'est dans quelques cas où la cadence trop vive menace de faire trop de loupés et d'abîmer la machine (c'est ainsi qu'aux presses du 38 la direction a établi un plafond de 145%, non parce que les ouvriers se plaignent du grand nombre d'accidents, mais parce que cela risquait de détériorer les machines). Le plafond que veut établir M. Lefauchaux est un plafond de salaire. D'ailleurs cela existe déjà. Le gouvernement a fixé un plafond de salaire à 140%. M. Lefauchaux a réglé ses taux de base en dessous du mini légal. Ainsi, les ouvriers peuvent réaliser 150%, 160% et plus, de production, sans dépasser les 140% de salaire. Comme son intention est d'augmenter la cadence tout en restant dans la limite de 140% de salaire, M. Lefauchaux cherche un nouveau système qui lui permette d'augmenter le pourcentage de la cadence sans dépasser le pourcentage des salaires (diminution du taux de base ou des temps ou quelque autre astuce que nous ne connaissons pas encore). En face de cette offensive patronale, la C.G.T. propose : "Exigeons, conformément à notre convention collective, un système de rémunération au rendement qui tienne compte de la production réalisée et de l'effort fourni". Ainsi, le mot d'ordre "produire" continue.

Nous avons toujours dit que le salaire au rendement est une ignoble tromperie qui fait creuser à l'ouvrier sa propre tombe. Qu'ont apporté aux ouvriers de la Régie, les révisions de chronométrages, les primes de production et autres combines ? Le S.D.R. a proposé le retour au plafond à 116%, non pas un plafond de salaire, comme le fait et veut l'intensifier M. Lefauchaux, mais un plafond de production. Ce que nous voulons, c'est le retour au plafond que les ouvriers avaient obtenu en 1936, et que Croizat a supprimé en 1945. Tout ce que nous avons gagné, avec la suppression du plafond, c'est qu'au lieu d'être calculé sur une production à 100%, notre salaire est calculé sur une production à 140% (augmentation de Décembre 47);

Nous ne voulons pas du plafond de salaire de M. Lefauchaux. Nous ne voulons pas non plus du système de salaire au rendement de la C.G.T.

Aujourd'hui, le seul moyen d'enrayer l'offensive de M. Lefauchaux, c'est d'exiger l'augmentation du taux de base au moins au mini légal, c'est d'exiger le rappel des 10.000 frs. que la direction nous

doit.

M. Lefauchaux dit :
AUGMENTATION DE LA CADENCE
PLAFOND POUR LES SALAIRES

Le S.D.R. répond :
AUGMENTATION DES SALAIRES
PLAFOND POUR LA CADENCE.

Pierre Bois